

Protocole de Sécurité - Transport par route Page : 1 / 4

G.D.H.M.	Version: 1								
PROTOCOLE DE SECURITE Version – 2018									
□ Permanent à com		☐ Ponctuel du/ au//							
Nature de l'opération : Chargement				□ Déchargement					
ENTREPRISE D'ACCUEIL				TRANSPORTEUR / FOURNISSEUR / CLIENT					
Raison sociale : GDHM				Raison sociale :					
Adresse : 9, Rue Paul Langevin				Adresse :					
21300 CHENOVE									
Site : CARRIERES DE NOIDANT LE ROCHEUX				Représenté par :					
Adresse : 52200 NOIDANT LE ROCHEUX				Tél:					
				Fax :					
Tél:03 25 84 33 21				Nota: Le transporteur / fournisseur / client s'engage à : - Communiquer le présent protocole à ses salariés et sous-traitants					
Fax :03 25 84 33 22				concernés par l'opération, Nous communiquer la liste des sous-traitants auxquels il fait appel et					
Représenté par :FREDERIC LEMOINE				auxquels il a transmis le présent protocole, Veiller à ce que les conducteurs des véhicules soient en mesure de					
Tél:06 07 23 56 69				présenter ce protocole de sécurité à tout moment. L'entreprise de transport doit pouvoir fournir à demande à l'entreprise					
Fax :				d'accueil les permis de conduire, les certificats d'assurance, les justificatifs d'entretien et de contrôle périodique des véhicules					
NATURE DE LA MARCHANDISE									
☐ Granulats		Combustibles							
☐ Remblai				Autres (préciser) :					
Si transport de marchandises dangereuses : ———————————————————————————————————		Classe matière		Code danger		inger	N° ONU		
3									
CONDITIONNEMENT DE LA MARCHANDISE									
				☐ Fûts / Grands Récipients pour Vrac					
☐ Palettes ☐ Sacs				Autres (préciser) :					
CARACTERISTIQUES DU VEHICULE									
⊠ Benne ☐ Citerne				☐ Carrossé / Bâché					
☐ Plateau ☐ Autres (préciser) :									
Selon les équipements spécifiques utilisés, le transporteur doit veiller à ce que : Equipements spécifiques Ces équipements soient conformes et en bon état de fonctionnement,									
Le personnel soit formé - habilité à les mettre en œuvre.									
CONSIGNES EN CAS D'URGENCE									
En cas d'accident ou d'incendie, prévenez immédiatement un représ et alertez les secours. Ne raccrochez jamais le premier.				t du site		SAMU		(0) 15 ou 112	
En cas de besoin, des moyens de premiers soins et des extincteurs s disponibles sur site (voir auprès du personnel GDHM).						POMPIER	RS	(0) 18 ou 112	
Afin de prévenir les risques liés au travail isolé, le responsable de l'entreprise de transport, doit veiller à ce qu'aucun de ses salariés ne travaille seul sur nos sites sans moyen d'alerter les secours. L'accès ou toute activité sur nos sites n'est possible que si les conditions suivantes sont respectées : Présence d'un personnel GDHM, Mise à disposition, par le responsable de l'entreprise de transport, de moyens permettant à son chauffeur, d'alerter les secours.									
POUR GDHM				POUR LE TRANSPORTEUR					
Date : 20/01/2018			naît avoir pris cor de circulation	nnaissance des consignes de sécurité et					
Nom et Fonction :	~ (Date							
DELAFOND Laurent			Nom et Fonction : signature						
Président									



Protocole de Sécurité - Transport par route

Page: 2/4

Version: 1

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

- Respectez :
 - ⇒ La limitation de vitesse : 20 km/h,
 - ⇒ Les aires de stationnement,
 - ⇒ Le code de la route et le plan de circulation du site,
 - ⇒ Le port permanent de la ceinture de sécurité,
- L'utilisation du téléphone ou de la radio (CB) doit se faire exclusivement véhicule à l'arrêt,
- L'utilisation du téléphone ne peut se faire qu'en s'arrêtant de marcher et en dehors des zones d'évolution des engins, véhicules et machines en mouvement.
- · Soyez vigilant aux piétons et aux véhicules en mouvement, laissez la priorité aux piétons et aux engins
- Ralentissez à l'approche de piétons ou de zone piétonnières,
- Les accompagnateurs (famille, animaux, ...) doivent impérativement rester dans le véhicule,
- N'encombrez pas :
 - ⇒ Les voies de circulation piétons / véhicules,
 - ⇒ Les accès aux bâtiments, escaliers,
 - ⇒ Les issues et matériel de secours.
- Le port des EPI (casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, vêtement haute visibilité, gants adaptés à la tâche) est obligatoire sur le site
- Demandez l'accord du personnel GDHM du site avant d'effectuer un chargement / déchargement
- Ne passez pas et ne restez pas derrière les engins et véhicules,
- Respectez les règles d'hygiène, d'ordre et de propreté,
- · Respectez les consignes de sécurité affichées sur le site,
- Ne court-circuitez pas les dispositifs de sécurité.
- L'utilisation de machines, engins et équipements de travail propriété de GDHM est interdite,
- Interdiction d'accéder aux installations de traitement / circuler à pied en dehors des zones spécifiquement aménagées.
- Coupez votre moteur, retirez les clefs, et mettez votre frein de parking durant le stationnement,
- Restez dans la cabine ou dans les locaux mis à votre disposition durant les périodes d'attente,
- Respectez la distance de sécurité de 5 m en présence d'une ligne électrique,
- · Ne circulez pas benne relevée,
- Veillez à ce que personne ne soit présent dans la zone de chargement / déchargement,
- Les véhicules doivent justifier d'un contrôle technique à jour et satisfaire aux obligations légales,
- La commande des divers équipements propres au véhicule est laissée sous l'entière responsabilité du chauffeur,
- Respectez la charge maximale admissible par votre véhicule / abordez le pont bascule à allure modérée.

CONSIGNES PARTICULIERES CHARGEMENT GRANULATS / REMBLAIS DECHARGEMENT GRANULATS / REMBLAIS Veillez à l'immobilisation du véhicule (frein de parking) Respectez les consignes données par le chargeur, avant déchargement, Tournez l'arrière du camion vers le tas de matériaux Avant de benner, assurez-vous que le terrain est stable Restez à l'intérieur de la cabine pendant le chargement, et plat. Interdiction de benner par vent fort, La charge doit toujours être uniformément répartie, Alignez le tracteur et la semi-remorque, Ne circulez pas benne relevée, Attendez le signal de fin de chargement avant le départ, Lors du déverrouillage des portes arrière manuelles, Respectez la charge maximale admissible de votre tenez-vous hors de portée des chutes de matériaux, Restez dans votre véhicule pendant l'opération, pour Pour les camions bâchés, débâchez et rebâchez votre pouvoir intervenir en cas de besoin. chargement dans les zones appropriées (zones Durant toute l'opération de déchargement, portez en signalées / à défaut en dehors de pistes de circulation) votre ceinture de sécurité et maintenez vos portières Pour les remorques munies d'arceaux, le montage ou fermées. démontage est strictement interdit sur site. Ne reculez jamais durant le déchargement.

CHARGEMENT / DECHARGEMENT BIG-BAGS

- Respectez les consignes données par le cariste,
- La charge doit toujours être uniformément répartie,
- Restez en dehors de la zone d'évolution de l'engin de chargement pour surveiller votre l'opération,
- L'accès au plateau du camion, la remise en place de la bâche ou le sanglage n'est autorisé que lorsque l'opération de chargement / déchargement est interrompue.
- Sanglage / arrimage des Big-Bags obligatoire.

DECHARGEMENT COMBUSTIBLES

- Ne fumez pas et disposez d'une extincteur approprié.
- Les flexibles utilisés pour le dépotage doivent être en bon état.
- Portez vos EPI adaptés aux risques (lunettes, gants, ...)
- En cas de dispersion accidentelle, alertez le site puis absorbez, nettoyez et évacuez les absorbants souillés,
- Restez auprès du camion durant la durée de l'opération,
- Respectez les prescriptions réglementaires en cas de transport de marchandises dangereuses (équipement de bord, signalétique, formation chauffeur, ...).

Plan de circulation

- Repérez sur ce plan les voies et sens de circulation ainsi que le lieu de déroulement de votre opération,
- Suivez les voies de circulation et cheminements piétonniers pour vous déplacer en toute sécurité.

Consignes générales En véhicule... 20 20Km/h maximum Ceinture de sécurité A pied... Casque Chaussures de sécurité Casque de sécurité Casque de sécurité Chaussures de sécurité Chaussures de sécurité Casque de sé

G.D.H.M.

Page: 4/4

Version: 1

